Procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du CRP de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, le mercredi 27 janvier 2021 à 19h00, tenue par vidéoconférence.

## Étaient présents :

Jean-Claude Doiron Benoit Savoie Line Thériault Simon Savoie Philippe Ferguson Georges Savoie Benjamin Kocyla, CSRPA Caraine Godin-Poirier, CSRPA Charles-Éric Landry, CSRPA Louise Robichaud, CSRPA Paul-Émile Robichaud, CSRPA

Une (1) personne du public a assisté à la réunion par vidéoconférence.

Le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a appelé la réunion à l'ordre à 19h00.

### CRP21 - 01

#### ORDRE DU JOUR :

- A. Adoption de l'ordre du jour
- B. Préambule
- C. Téléphones cellulaires
- D. Conflits d'intérêts
- E. Discours professionnel et enregistrement
- F. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du CRP du 16 décembre 2020
- G. Demandes à traiter :
  - 1. Annexe 1- Demande de dérogation Bertrand St-Pierre, Shippagan
  - 2. Annexe 2- Reportée
  - 3. Annexe 3- Annulé

### H. Compte rendu des demandes de dérogation étudiées à l'interne

- 1. Annexe 4- Demande de dérogation Stanislas Savoie, Néguac
- 2. Annexe 5- Demande de dérogation Pierre Lanteigne, Caraquet
- 3. Annexe 6- Demande de dérogation Paul Godin, Grande-Anse
- 4. Annexe 7- Demande de dérogation Karen Chiasson, Caraquet

#### I. Avis du CRP

- 1. Modification au plan rural Municipalité régionale de Tracadie
- 2. Modification à l'arrêté de zonage Village de Grande-Anse

#### J. Autre

## 1. Modification à l'arrêté de zonage – Ville de Caraquet

Après vérification, monsieur Benoit Savoie, appuyée de monsieur Simon Savoie, a proposé l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié

Adopté à l'unanimité

#### CRP21 - 02

### B. <u>Préambule</u>

#### Préambule

L'état d'urgence a été proclamé au Nouveau-Brunswick le 19 mars 2020 à cause de la présence accrue de la COVID-19 et de ses risques pour la santé et la sécurité de la population du N.-B. Elle est toujours, à ce jour, en vigueur.

La Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne continue d'assurer, dans toute la mesure du possible pendant l'état d'urgence, l'ensemble de ses services, principalement ceux de la gestion des déchets solides et de la construction, ayant été considéré comme étant essentiel par le gouvernement du N.-B.

Vu la nécessité de poursuivre les activités de la Commission dans le contexte actuel, le Comité de révision de la planification procédera avec des réunions en mode virtuel en vertu de l'article 26 de l'Arrêté obligatoire renouvelé et révisé de la COVID-19. Cette méthode permettra aux membres de s'acquitter de leur responsabilité tout en assurant la sécurité et la santé des membres et des intervenants. De plus, ces réunions permettront au public d'entendre les membres qui prennent la parole. Le droit de présenter des observations en vertu de la Loi sur l'urbanisme sera respecté en mode virtuel. Les décisions et recommandations prises lors des réunions virtuelles auront la même force et le même effet que si ces décisions avaient été prises lors d'une réunion en personne.

#### CRP21 - 03

#### C. Téléphones cellulaires

Le président a demandé aux membres du comité, le personnel de la CSR ainsi que les personnes du public présentes de fermer ou de mettre en mode vibration leur téléphone cellulaire, et ce, pour la durée de la réunion.

#### CRP21 - 04

### D. Conflits d'intérêts

Le président du comité a avisé les membres de bien vouloir se retirer de la salle de réunion s'ils se retrouvaient en apparence ou en situation de conflit d'intérêts.

### CRP21 - 05

### E. <u>Discours professionnel et enregistrement</u>

Le président du comité a rappelé l'importance de conserver en tout temps un discours inclusif, respectueux et professionnel. Il précise que la réunion est publique et enregistrée pour des fins administratives pour l'instant, mais que l'enregistrement possède un caractère public.

## CRP21 - 06

F. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du CRP du 16 décembre 2020

Après discussion et vérification, madame Line Thériault, appuyée de monsieur Benoit Savoie, a proposé que le projet de procès-verbal de la réunion ordinaire virtuelle du CRP du 16 décembre 2020 soit accepté tel que distribué

Adopté à l'unanimité

#### CRP21 - 07

### G. <u>Demandes à traiter</u>

### CRP21 - 08

### ANNEXE 1 - Demande de dérogation Bertrand St-Pierre, Shippagan

Nom du demandeur : Bertrand St-Pierre

N° de dossier : 237

N° de requête : 32790

Localisation: 209, 2e Rue Sud, Shippagan

Demande: Permettre un coefficient d'occupation du lot de 25 % au lieu de 20 %. (arrêté no. 78 - article 11.5.7.1 a))

La Directrice adjointe du service d'urbanisme, madame Caraine Godin-Poirier, a présenté le rapport de dérogation. Elle a mentionné que 26 propriétaires de lots, voisins de celui à l'étude, avaient été avisés de cette demande et qu'un commentaire, négatif au projet, a été reçu par le Service d'urbanisme de la Commission.

Madame Corinne Degrâce, voisine de la propriété à l'étude, était présente à titre d'observatrice.

Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de dérogation CRP21 – 08 ».

### RECOMMANDATION

L'équipe technique recommande l'aménagement d'un bâtiment principal avec un coefficient d'occupation au sol de 25 % au lieu de 20 %, et ce, en considérant cette demande raisonnable et souhaitable pour l'aménagement de cette propriété.

#### DISCUSSIONS ET DÉCISION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité et à madame Corinne Degrâce, voisine de la propriété à l'étude, s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant les distances de l'aménagement par rapport aux limites de propriétés. Madame Caraine Godin-Poirier a pris la parole afin de préciser que l'aménagement respecte toutes les distances exigées par l'arrêté de zonage et que le point dérogatoire vise uniquement le coefficient d'occupation du sol.

Monsieur Benjamin Kocyla, Directeur de la planification, a pris la parole afin d'apporter des précisions sur la demande et que l'équipe technique avait demandé au requérant d'aménager l'habitation de sorte à respecter les limites de propriété.

Après discussion et vérification, monsieur Benoit Savoie, appuyé de monsieur Philippe Ferguson, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et d'approuver la demande de dérogation telle que présentée, cette dernière ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement de cette propriété

Adopté à l'unanimité

Madame Corinne Degrâce a quitté la vidéoconférence.

#### CRP21 - 09

- H. Compte rendu des demandes de dérogation étudiées à l'interne
  - 1. Annexe 4- Demande de dérogation Stanislas Savoie, Néguac
  - 2. Annexe 5- Demande de dérogation Pierre Lanteigne, Caraguet
  - 3. Annexe 6- Demande de dérogation Paul Godin, Grande-Anse
  - 4. Annexe 7- Demande de dérogation Karen Chiasson, Caraquet

### CRP21 - 10

Avis du CRP

### CRP21 - 11

## Modification au plan municipal – Municipalité régionale de Tracadie

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 11 ».

## DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant les projets qui ne sont pas définis et qu'il serait souhaitable d'étudier chacune de ses demandes afin de pouvoir encadrer les différents projets de développement.

Après discussion et vérification, monsieur Benoit Savoie, appuyé de monsieur Simon Savoie, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie, les modifications proposées au plan municipal. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

Adopté à l'unanimité

### CRP21 - 12

### Modification à l'arrêté de zonage – village de Grande-Anse

Monsieur Charles-Éric Landry, Urbaniste du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 12 ».

### DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Aucune discussion n'a eu lieu et aucun commentaire n'a été émis de la part de ces derniers.

Après vérification, monsieur Philippe Ferguson, appuyé madame Line Thériault, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal du village de Grande-Anse, les modifications proposées à l'arrêté de zonage. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

#### Adopté à l'unanimité

### CRP21 - 13

#### J. Autres

1. Modification à l'arrêté de zonage – ville de Caraquet

#### CRP21 - 14

# Modification à l'arrêté de zonage - Ville de Caraquet

Monsieur Benjamin Kocyla, Directeur de la planification du Service d'urbanisme, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage CRP21 - 14 ».

## DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite aux présentations, le président du comité, monsieur Jean-Claude Doiron, a demandé aux membres du comité s'ils avaient des questions ou des commentaires concernant la demande présentée.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant la responsabilité des clients en ce qui a trait au respect du zonage si aucun permis n'est émis. Monsieur Benjamin Kocyla a apporté des précisions sur le processus lors de demande de permis et sur le rôle que joueront les agents d'aménagement qui fourniront aux demandeurs les informations relatives aux dispositions de zonage.

Après discussion et vérification, monsieur Philippe Ferguson, appuyé de monsieur Benoit Savoie, a proposé aux membres du CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique et de recommander, au conseil municipal de la Ville de Caraquet, les modifications proposées à l'arrêté de zonage.

Ils recommandent également à l'ensemble des municipalités de la Péninsule acadienne d'adopter cette nouvelle modification de la section permis d'aménagement en plus des mises à jours déjà recommandées depuis 2015 concernant les frais d'aménagement, si elles n'ont pas déjà été faites. Ces modifications permettraient d'uniformiser et de simplifier les frais administratifs dans toute la Péninsule acadienne. Cette demande ayant été jugée raisonnable et souhaitable pour l'aménagement du territoire municipal

### Adopté à l'unanimité

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été épuisés, le président du comité a prononcé la clôture de la réunion à 19h42.

Jean-Claude Doiron President